

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LE BONO : Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LARMOR-BADEN : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LA TRINITE-SURZUR : Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LE HEZO : Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
SAINT-AVE : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-NOLFF : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
THEIX-NOYALO : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
VANNES : Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
VANNES : Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL05-DE

VANNES

: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

SARZEAU

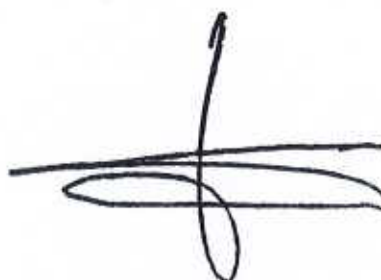
: Roland NICOL

Absents :

VANNES

: Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back to the left before ending.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

ITINERAIRE CYCLABLE VANNES/PLESCOP

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE D'UNE PASSERELLE CYCLES/PIETONS POUR LE FRANCHISSEMENT DE LA VOIE FERREE

VALIDATION DE LA PHASE AVP ET LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Le projet d'itinéraire cyclable Vannes/Plescop et ses plans ont été validés lors du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022. Les travaux d'aménagement ont commencé en octobre 2023 et vont se poursuivre jusqu'en 2025.

La réalisation de cet itinéraire comprend la mise en œuvre d'une passerelle cycles/piétons pour le franchissement de la voie ferrée. Le bureau d'études ARTELIA a été missionné en tant que maître d'œuvre pour les études de conception et réalisation de la passerelle. SNCF Réseau est, à la fois assistant à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, pour les travaux connexes et l'interface avec l'exploitation ferroviaire.

Les études opérationnelles menées par ces prestataires ont permis de définir les caractéristiques de la passerelle :

- Indépendante de la chaussée, d'une longueur de 35 mètres et d'une largeur de 3 mètres ;
- Structure en aluminium, avec auvent protégé caténaire et garde-corps variant de 1m50 à 2m30, revêtement en résine gravillonnée ;
- Semelles et culées (fondations) en béton, implantées sur micropieux.

L'installation de cette passerelle est prévue au premier semestre 2025.

Une consultation des entreprises doit être lancée pour la réalisation de ces travaux, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le montant estimatif des travaux (valeur janvier 2024) est estimé à 552 000 € HT.

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL05-DE

Suite à l'avis favorable du Bureau du 9 juin 2023, il vous est proposé :

- de valider la phase AVP ;
- d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID : Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL06-DE

VANNES

: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

SARZEAU

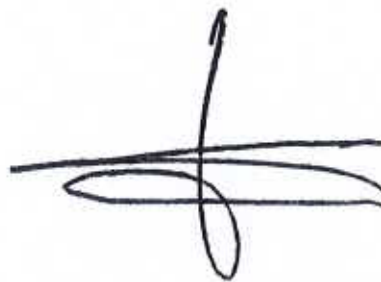
: Roland NICOL

Absents :

VANNES

: Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back to the left below the horizontal line.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

ITINERAIRE CYCLABLE GRAND-CHAMP/PLESCOP

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CET ITINERAIRE

VALIDATION DE LA PHASE AVP ET LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Le projet d'itinéraire cyclable Grand-Champ/Plescop a été validé lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

Cet itinéraire cyclable de 9 km comprend l'aménagement d'une voie verte sur un linéaire d'environ 1,5 km et empruntera en majorité des petites routes à faible circulation, à jalonner.

Une consultation des entreprises doit être lancée pour la réalisation de ces travaux, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le montant estimatif des travaux (valeur décembre 2023) est estimé à 790 000 € HT.

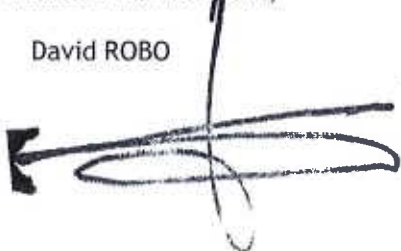
Suite à l'avis favorable du Bureau du 6 octobre 2023, il vous est proposé :

- *de valider la phase AVP ;*
- *d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique pour la réalisation de ces travaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

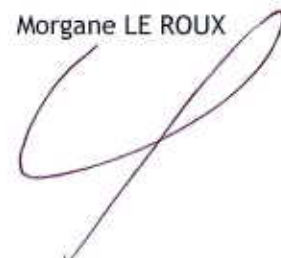
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
	: Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL07-DE

VANNES : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

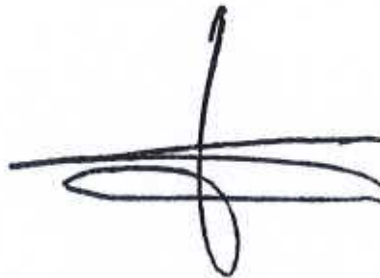
Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
SARZEAU : Roland NICOL

Absents :

VANNES : Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops around a horizontal stroke, ending in a small upward tick.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE REUNION ET DE LOCAUX DE RANGEMENT AU VELODROME DE KERMESQUEL A VANNES

MARCHE N° 2023.038

LOT N° 5

ISOLATION- DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS ET MENUISERIES INTERIEURES

RESILIATION DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2023, le lot n°5 « Isolation - Doublages - Cloisons - Plafonds et menuiseries intérieures » du marché visé en objet a été attribué à la société ABI CREATION - SAS MALIWA pour un montant de 28 950,31 € HT.

Par jugement en date du 20/10/2023, le Tribunal de commerce de Lorient a prononcé la liquidation judiciaire de la SAS MALIWA, exploitant un fonds de commerce de tous travaux d'électricité en bâtiment sous l'enseigne ABI CREATION au 3 avenue Aristide Bruant - 56700 HENNEBONT.

Ce même jugement a désigné Maître Bernard CORRE du cabinet FIDES comme liquidateur judiciaire.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a pris connaissance de la liquidation judiciaire de la société lors de l'envoi de l'ordre de service de démarrage de la phase préparation du marché fixée au 22 janvier 2024.

Aussi, par courrier daté du 08 février 2024, la collectivité a pris attache auprès du liquidateur judiciaire en application du CCAG-Travaux du 30/03/2021 et de l'article L.641-10 du Code de commerce concernant l'éventuelle poursuite de l'exécution du présent marché.

Par courrier daté du 21 février 2024, le liquidateur judiciaire a demandé à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération de procéder à la résiliation du présent marché.

Afin de respecter la délégation du Conseil Communautaire envers le Président du 28/09/2020 au titre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales et le principe de parallélisme des formes, par la présente, il est demandé au Conseil Communautaire d'acter la résiliation du présent marché avec prise d'effet au 20/10/2023.

Il vous est proposé:

- *d'acter la résiliation du présent marché ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David LOBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LE BONO : Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOPE : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LARMOR-BADEN : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LA TRINITE-SURZUR : Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LE HEZO : Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
LE HEZO : Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
VANNES : Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL08-DE

VANNES

: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

SARZEAU

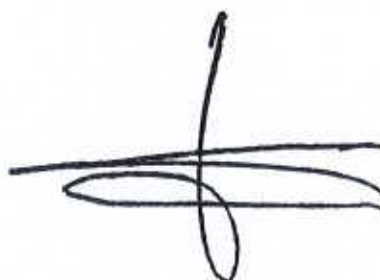
: Roland NICOL

Absents :

VANNES

: Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back to the left before ending.

-08-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE REUNION ET DE LOCAUX DE RANGEMENT AU VELODROME DE KERMESQUEL A VANNES

MARCHE N° 2023.038

LOT N° 5

ISOLATION- DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS ET MENUISERIES INTERIEURES

ATTRIBUTION

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Suite à la résiliation du lot n° 5 du marché visé en objet, comme exposé dans la délibération précédente, ce lot a été relancé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence soumise aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique.

La société MLC qui a été consultée dans le cadre de cette procédure nous a transmis une offre répondant aux attentes de la collectivité pour un montant de 35 000 € HT.

Il vous est proposé de :

- *d'attribuer ce marché à la société MLC ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
	: Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL09-DE

VANNES

: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

SARZEAU

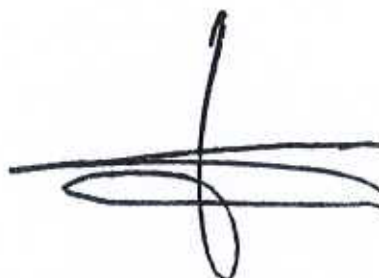
: Roland NICOL

Absents :

VANNES

: Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops around a horizontal stroke, forming a stylized, abstract mark.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**REALISATION DE TRAVAUX D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES
SUR LA COMMUNE DE LARMOR-BADEN**

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Par délibération du conseil communautaire en date du 19 octobre dernier, un groupement de commande a été constitué avec la commune de Larmor-Baden pour la réalisation de travaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sur cette commune. La commune de Larmor-Baden est le coordonnateur du groupement de commande qui assure à ce titre l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification des rejets. Chaque membre du groupement est en charge de notifier le marché pour la partie le concernant.

Une consultation des entreprises a été lancée le 1^{er} février 2024, selon une procédure adaptée soumise aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

A l'issue de la consultation, deux offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Le montant estimatif des travaux prévus pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération fixé à 550 000 € HT est dépassé. Il convient donc de redélibérer pour acter ce nouveau montant.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la société TPC OUEST présente une offre conforme au cahier des clauses techniques particulières pour un montant de 570 406 € HT.

Il vous est proposé de :

- d'attribuer ce marché à la société TPC OUEST ;
- d'autoriser M. le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID : Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL10-DE

VANNES : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

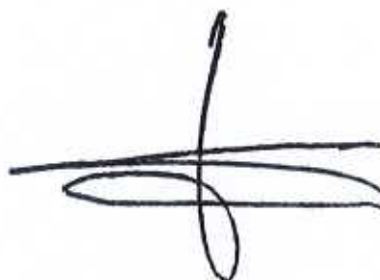
Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
SARZEAU : Roland NICOL

Absents :

VANNES : Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back to the left and then down.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

COMMUNE DE COLPO

**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE COLPO
ET DE SON RESEAU DE TRANSFERT**

MARCHE N° 2023.109

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 28 septembre 2023, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Colpo et de son réseau de transfert.

Les travaux sont répartis en deux lots définis comme suit :

- lot n° 1 : station d'épuration et poste de transfert
- lot n° 2 : canalisations et ouvrages annexes.

A l'issue de la consultation, six offres ont été réceptionnées dans les délais impartis : 2 offres pour le lot n° 1 et 4 offres pour le lot n° 2.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 mars 2024, a décidé de donner un avis favorable à l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Entreprise	Montant € HT
1	Station d'épuration et poste de transfert	Groupement SAUR / LEPINE TP / SARL ROUILLE / ANCRAGE	2 738 000 € HT (offre variante)
2	Canalisations et ouvrages annexes	TPC OUEST	324 538,66 € HT

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux marchés cités ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux, le cas échéant ;

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL10-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID : Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL11-DE

VANNES

: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

SARZEAU

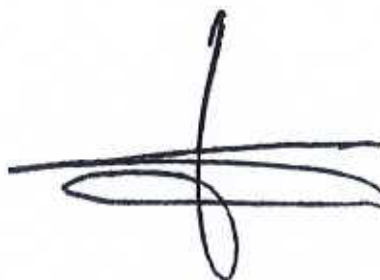
: Roland NICOL

Absents :

VANNES

: Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back to the left before ending.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE
D'UNE SOLUTION GESTION RELATION CLIENTELE (GRC) DIGITALISEE
ET INTERCONNECTEE « METIERS » DES REGIES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

MARCHE N° 2023.179

ATTRIBUTION

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 18 décembre 2023 pour la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution gestion relation clientèle (GRC) digitalisée et interconnectée « Métiers » des régies d'eau et d'assainissement de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, selon un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Le montant maximum de commandes est fixé à 600 000 € HT sur une durée de 4 ans.

A l'issue de la consultation, deux offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Après un premier examen des offres, une offre a été déclarée irrégulière.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 mars dernier, a attribué l'accord-cadre à la SA JVS-MAIRISTEM sise CHALONS EN CHAMPAGNE (51013).

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société SA JVS-MAIRISTEM ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

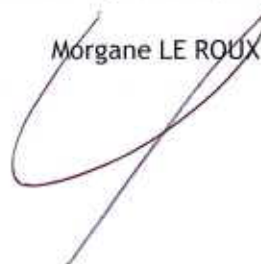
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LE BONO : Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LARMOR-BADEN : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LA TRINITE-SURZUR : Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LE HEZO : Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
SAINT-AVE : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-NOLFF : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
THEIX-NOYALO : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
VANNES : Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
VANNES : Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL12-DE

VANNES

: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

SARZEAU

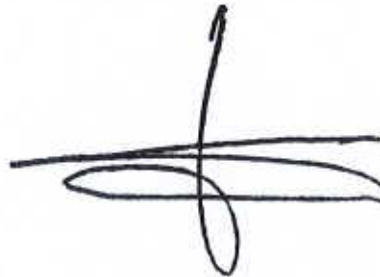
: Roland NICOL

Absents :

VANNES

: Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back down and to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**PRESTATION DE LAVAGE DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE
POUR DECHETS MENAGERS**

MARCHE N° 2023.190

ATTRIBUTION

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 28 décembre 2023 pour la prestation de lavage de colonnes d'apport volontaire pour déchets ménagers, selon un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Cet accord-cadre est conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois un an. Le montant total des commandes est défini comme suit :

- seuil minimum : 125 000 € HT/an
- seuil maximum : 500 000 € HT/an.

Ces montants sont identiques sur les trois périodes de reconduction.

A l'issue de la consultation, trois offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 mars dernier, a attribué le marché à la société MINERIS PROPLETE sise à Vannes.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé de :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société MINERIS PROPLETE ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBERT



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOPE	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
	: Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

VANNES

: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL13-DE

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

SARZEAU

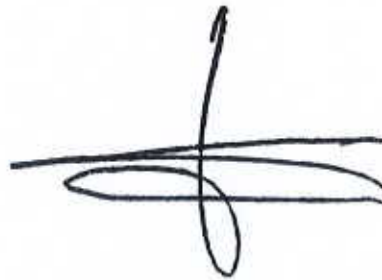
: Roland NICOL

Absents :

VANNES

: Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops around a horizontal stroke, ending in a small hook.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**FOURNITURE DE BOIS GRANULES POUR LES BATIMENTS
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

MARCHE N° 2024-015

ATTRIBUTION

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 6 février dernier pour la fourniture de bois granulés pour les bâtiments de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, selon un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de trois ans, reconductible une fois un an. Le montant maximum de commandes est défini comme suit :

- période initiale de 3 ans : seuil maximum de 450 000 € HT
- période de reconduction d'un an : seuil maximum de 150 000 € HT.

A l'issue de la consultation, trois offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 mars dernier, a attribué le marché à la SARL BOIS DIVERS BRETAGNE sise à GUICHEN (35580).

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé de :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la SARL BOIS DIVERS BRETAGNE ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

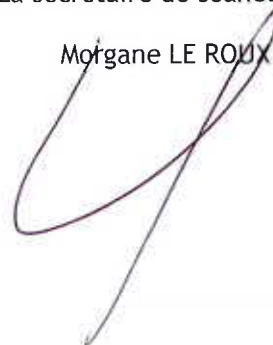
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID : Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL14-DE

VANNES : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

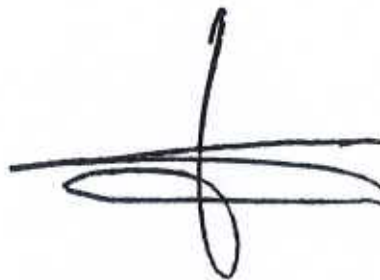
Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
SARZEAU : Roland NICOL

Absents :

VANNES : Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around and crosses a horizontal stroke, forming a stylized 'D' or 'R' shape.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**REALISATION DES CARTES LOCALES D'EXPOSITION AU RECUIL DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ANS ET 100 ANS**

MARCHE N° 2023.160

ATTRIBUTION

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 15 novembre 2023 pour la réalisation des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte à horizon 30 ans et 100 ans, selon un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161 -5 du Code de la commande publique.

A l'issue de la consultation, quatre offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 mars dernier, a attribué le marché au groupement ISL INGENIERIE SAS / AARPI ADALTYS AVOCATS / SARL GEODUNES pour un montant de 91 840 € HT (offre + réunions supplémentaires).

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé de :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement ISL INGENIERIE SAS / AARPI ADALTYS AVOCATS / SARL GEODUNES ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 26 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LE BONO : Yves DREVES (arrivée 18h30)
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD - Sylvie LASTENNET
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC (arrivé à 18h15) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir Pascal BARRET
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Claude LE JALLE
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM a donné pouvoir à David ROBO
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné à Michel GUERNEVE
LE HEZO : Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
VANNES : Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON

Mise en ligne le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240404-240404_DEL15-DE

VANNES

: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir Franck POIRIER

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

SARZEAU

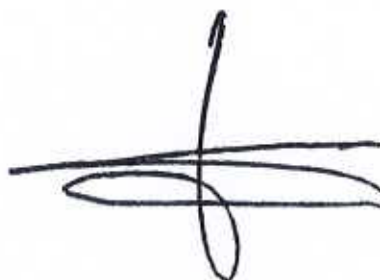
: Roland NICOL

Absents :

VANNES

: Michel GILLET

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops around a horizontal stroke, forming a stylized 'D' or 'R' shape.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193

LOT N° 2 « DESAMANTAGE - CURAGE »

ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 18 janvier 2024, selon une procédure d'appel d'offres soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour les travaux de désamiantage et de curage (lot n° 2) dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes.

A l'issue de la consultation, cinq offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 mars 2024, a attribué le marché à la société DEMOSTEN sise à SEGRE EN ANJOU BLEU (49520) pour un montant de 274 000 € HT (offre de base + PSE « Dépose complète et évacuation des équipements de cuisines existants »).

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé de :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société DEMOSTEN ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

